

# la lettre

## DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19  
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

### Edito

Cher(e)s ami(e)s,

Le 1er mai 2009, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon annonçait la nomination de Marta Santos Pais au poste nouvellement créé de Représentante spéciale du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants. Cette nomination fait suite au rapport publié en 2006 sous l'égide du Secrétaire Général concernant la Violence envers les Enfants dans le monde. Bien que cette nomination ait tardé à venir, il faut tout de même reconnaître que le choix de l'année est, évidemment, hautement symbolique.

Nous célébrons, en 2009, l'anniversaire (de l'adoption) de pas moins de trois textes internationaux fondateurs des droits de l'enfant : les 50 ans de la Déclaration des droits de l'enfant, les 20 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et les 10 ans de la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

Reste à savoir maintenant si cette nouvelle Représentante spéciale aura les moyens de ses compétences et quels seront le périmètre et la nature des violences auxquelles elle aura à s'intéresser. Le choix non exhaustif des articles et des communiqués de presse, repris dans cette Lettre, nous rappelle combien les atteintes aux droits et à la dignité de l'enfant s'accroissent.

Un certain nombre de progrès ont été accomplis dans l'approche juridique des violences spécifiques qui sont perpétrées contre les mineurs de moins de 18 ans, garçons ou filles. Néanmoins, le bilan reste insuffisant car la protection et la sécurité (l'épanouissement) des enfants restent encore lettre morte dans de nombreux Etats. Pire encore, le non-respect par les Etats du droit international relatif aux enfants est rarement sanctionné. Le dernier renouvellement (2009) du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a fait la part belle aux pays que l'on pourrait qualifier «d'indifférents» ou même «d'hostiles» aux droits de l'enfant (les Etats Unis qui n'ont toujours pas ratifié la CDE, l'Arabie Saoudite qui continue d'exécuter des mineurs délinquants).

«Le monde a besoin d'une nouvelle donne mondiale pour les droits humains», a déclaré Irene Khan, Secrétaire générale d'Amnesty International, en lançant le *Rapport 2009 - La situation des droits humains dans le monde*. Dès aujourd'hui et sur le très long terme, il serait fort opportun que cette nouvelle donne démarre avec les droits des enfants !

**Lionel Quille,**  
Responsable de la Commission enfants.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL** 

**N° 12**  
juin 2009

Public  
SF 09 – ENF 27

#### SOMMAIRE

##### Edito

##### Nouvelles de la commission

##### Actualités

*France*  
-Ordonnance 1945  
-Appel Syndicat  
magistrature  
-Action innocence  
-Mariée à 14 ans

##### *Monde*

-Droits des enfants  
-Enfermé à 13 ans  
-Grossesses des ados  
-Dépénalisation de  
l'avortement

-Enfants des rues

##### *Egypte*

-Guerre des Balkans  
-A propos de Johnny

##### *Mad Dog*

-Enfants sorciers  
-Infanticides/Sorcellerie  
-Démobilisation  
-Enfants/Conflits armés  
-Enfants soldats/Tchad  
-Asie : sélection  
prénatale des garçons

##### En bref

*France*  
*Monde*

##### Agenda

-Livres  
-Films  
-Télévision  
-Internet  
-Documentation

# Nouvelles de la commission

## Procès de Thomas Lubanga

Le premier procès qui a lieu devant la Cour Pénale Internationale est celui de l'ancien président de l'Union du Peuple Congolais (UPC), Thomas Lubanga. Il est inculpé de recrutement, d'enrôlement et d'utilisation au combat d'enfants de moins de 15 ans, en Ituri (République Démocratique du Congo) entre 2002 et 2003. Le procès a débuté en janvier 2009. La Commission enfants se propose de vous tenir au courant du suivi de ce procès sous la forme d'une lettre d'information électronique.

Si vous désirez recevoir cette «newsletter», inscrivez-vous en envoyant un message à la commission enfants :

[comenfants@amnesty.fr](mailto:comenfants@amnesty.fr)

## Appel aux relais

Des adresses électroniques ne sont plus ou pas actives. Merci d'envoyer à la Commission enfants votre adresse électronique actuelle.

# Actualités

## FRANCE – FRANCE – FRANCE

### La refonte de l'ordonnance de 1945 : quelques chiffres pour aller plus loin que les impressions sur la délinquance des jeunes

A l'occasion de la remise du rapport Varinard et en réaction aux propos de la ministre de la Justice, Rachida Dati (1), Laurent Mucchielli, directeur de recherche au CNRS, propose sur le site du CLARIS une note statistique sur la délinquance des jeunes en France (2).

Toutes les sources utilisées sont publiques. La Documentation Française, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice publient régulièrement des tableaux statistiques dont on pourrait par ailleurs conseiller la consultation aux journalistes chargés d'interroger un ministre.

Dans sa note, L. Mucchielli utilise principalement :

- Les données de la police sur les faits constatés, ce qui ne veut pas dire élucidés, et dont on ne connaît pas les auteurs, majeurs ou mineurs ;
- Les données de la police et de la gendarmerie sur les personnes mises en cause, ce qui ne veut pas dire qu'elles seront poursuivies par la justice, ni qu'elles seront reconnues coupables et condamnées ;
- Les statistiques du ministère de la Justice sur les condamnations, qui renseignent sur la nature de celles-ci et sur les tranches d'âges des condamnés.

Quelques résultats :

#### **Il est faux de dire que la délinquance des mineurs ne cesse d'augmenter alors que celle des majeurs baisse**

Il y a bien augmentation du nombre total des personnes mises en cause, mais la proportion des mineurs dans ce nombre est passée de 22% en 1998 à 18% en 2007.

#### **Il n'est pas prouvé que les mineurs délinquants soient de plus en plus jeunes**

Les statistiques des condamnations de 1998-99 comparées à celles de 2005-06 montrent une quasi stabilité dans les proportions des condamnations des mineurs par rapport à l'ensemble des condamnations. C'est plutôt dans la tranche des 40-60 ans qu'il y aurait augmentation.

#### **Rien ne dit qu'il existe un problème grave en particulier pour les mineurs de moins de 13 ans**

Sur l'ensemble des condamnations (ce qui est différent des mises en cause par la police et la gendarmerie), les mineurs représentent 10%, les moins de 13 ans 1,3%. Par comparaison, les plus de 60 ans représentent une part huit fois plus importante.

#### **La gravité des faits**

Contrairement aux propos de la ministre de la Justice, sur les 204.000 mineurs mis en cause, l'ensemble des faits qualifiables de criminels, homicides, viols, vols à main armée, prise d'otages, séquestration, trafic de drogue, ne représente que 1,3% des infractions reprochées. Ce qui signifie que 98,7% ne sont pas des «actes graves». Ce sont des délits tels que vols, dégradations, bagarres, usage de drogue, rébellions, outrage et violence sur dépositaires de l'autorité publique.

#### **Il n'est pas juste de laisser croire que la justice serait « laxiste » pour les mineurs**

A partir des statistiques des condamnations de 2006, on constate que la prison représente 33% des condamnations des 13-16 ans et 38,4% des 16-18 ans (et 0,8% des moins de 13 ans).

Ce que ne disent pas les statistiques :

Elles renseignent sur les résultats des procédures réalisées par l'institution sur la partie de la délinquance. Cette partie varie en fonction de l'évolution de la délinquance, mais aussi des politiques de sécurité. Faire du chiffre, réagir à l'actualité du moment, cibler un type particulier de la délinquance, etc. Par exemple, on trouve dans le rapport de 2002 de la commission du Sénat sur la délinquance des mineurs la phrase : «En conséquence, les statistiques fournies par la police et la gendarmerie fournissent plus une mesure de l'activité de leurs services qu'une mesure de la délinquance réelle».

Leur interprétation est à affiner par des enquêtes de victimisation et de délinquance autoproclamée. Par exemple, on peut s'étonner de l'importance de la proportion des viols dans les condamnations des mineurs, mais il faudrait éclairer cette

proportion par le fait qu'il s'agit souvent d'affaires intrafamiliales et que leur augmentation est due avant tout à une augmentation du nombre de plaintes déposées.

Et, bien sûr, ces statistiques ne disent rien sur les causes profondes des délits.

Quelques autres sources de données et de réflexions sur le rapport Varinard et ses origines:

Le rapport lui-même : sa présentation : [http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/justice\\_856/rapport\\_varinard\\_sur\\_reforme\\_61850.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/justice_856/rapport_varinard_sur_reforme_61850.html)

Le discours d'A. Varinard : [http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/doc/Discours\\_Andre\\_Varinard.doc](http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/doc/Discours_Andre_Varinard.doc)

Le discours de la ministre de la justice : [http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/doc/Discours\\_de\\_Rachidat\\_Dati.doc](http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/doc/Discours_de_Rachidat_Dati.doc)

Le texte du rapport (169 pages) : [http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/doc/Rapport\\_Commission\\_Varinard.doc](http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/doc/Rapport_Commission_Varinard.doc)

Réflexions de JP Rosenweig : <http://jprosen.blog.lemonde.fr/> notamment la note 286

Rapport 2002 de la commission d'enquête du sénat sur la délinquance des mineurs : <http://www.senat.fr/rap/r01-340-1/r01-340-19.html>

(1) Faut-il rappeler que dans son intervention lors de l'émission de télévision du 16 octobre 2008, la ministre de la Justice a déclaré : «... je viens de rencontrer un mineur à l'EPM de Marseille, 190 délits, 52 fois condamné...». Vérification faite par Dominique Simonnot du Canard Enchaîné, ce mineur n'existe pas (Canard Enchaîné du 5 novembre 2008 p. 4).

(2) <http://groupeclaris.wordpress.com/2008/11/26/petite-note-sur-les-statistiques-du-ministre-de-la-justice/>

## **Le Syndicat de la magistrature soutient l'appel des enseignants à une résistance citoyenne contre le fichage des enfants**

«Directrices, directeurs d'écoles, nous ne mettons pas et nous ne mettrons pas en place l'application dite Base élèves», Directrices, directeurs d'écoles, ayant renseigné Base élèves par nécessité de service, nous bloquerons dès à présent les remontées de données de nos écoles dans Base élèves. Toutes et tous, nous demandons l'arrêt de l'application Base élèves ainsi que la destruction de toutes les données déjà collectées.

En tant qu'enseignants, nous ne sommes pas réfractaires par principe aux technologies nouvelles de la communication. En revanche, lorsque nous les utilisons, c'est à titre pédagogique ou à titre administratif, en utilisant des outils de gestion informatique dont les données sont internes à l'établissement et sont détruites régulièrement par nos soins. Nous refusons d'utiliser un fichier national centralisé et partageable dont nous ne pouvons prévoir l'évolution future.

En tant que responsables d'enfants et fonctionnaires d'Etat, nous ne voulons pas être instrumentalisés par le ministre de l'Education nationale afin d'attribuer un identifiant national (INE) à chaque élève sans l'autorisation de leurs parents et sans aucun débat démocratique. Nous refusons de participer à l'établissement d'un répertoire national d'immatriculations des élèves permettant de conserver des données pendant 35 ans.

En tant que directeurs d'école, nous ne pouvons cautionner la mise en place opaque d'une base de données ne prenant jamais en compte l'information aux parents d'élèves et les objections citoyennes des directeurs d'école. Nous refusons que le fichage de mineurs soit considéré comme une formalité administrative.

En tant que citoyens, nous ne pouvons accepter que pour appuyer l'implantation puis le passage en force de cette application informatique, l'administration n'hésite pas à user de menaces de sanction ou de sanctions effectives (retrait de salaire) à l'encontre de directeurs. La publication d'un arrêté ministériel sur Base Elèves le 1er novembre 2008, soit quatre ans, après le début de l'expérimentation, alors que la majorité des élèves se trouvaient déjà répertoriés, n'affaiblira pas notre position. Nous refusons la pression administrative sur les directeurs d'école dont les missions ne peuvent être orientées vers une saisie de données qui les rendrait acteurs d'un contrôle social de la population.

La demande d'immatriculer nos élèves et d'utiliser Base élèves entre profondément en conflit avec notre éthique professionnelle et notre morale personnelle. Nos objectifs, comme enseignants, sont d'aider des individus à se construire à travers leurs apprentissages, de les aider à devenir des personnes autonomes et responsables. Nous demandons l'application d'un principe de précaution et la reconnaissance d'un droit à l'objection de conscience.

Vu la menace d'une altération de la confiance entre les familles et les enseignants, nous, directrices, directeurs, dont la vigilance avait permis de rester en retrait de l'application Base élèves, Nous, directrices, directeurs, abusés par des arguments fallacieux de l'administration ou contraints par des pressions de tout ordre,

Nous avons décidé de sortir de l'anonymat pour demander solennellement et d'une seule voix l'abrogation totale et définitive de toutes les mesures liées à Base élèves et l'effacement, sous couvert d'une autorité indépendante, de toutes les données déjà enregistrées».

*Syndicat de la Magistrature, 9 avril 2009.*

## **Prévention des risques pour les enfants internautes :**

### **Action Innocence lance la campagne Internet «Questions de Parents»**

Parents, savez-vous quels conseils donner à votre enfant lorsqu'il surfe sur Internet ? Connaissez-vous les risques qu'il encourt ? Comment lui parler des contenus choquants ? Que faire s'il passe trop de temps devant son ordinateur ?

Les parents s'interrogent souvent sur les comportements à adopter avec leurs enfants internautes et ne savent pas toujours comment les aider à surfer sans risque. Leur rôle est pourtant essentiel en matière de prévention : ils doivent assurer l'éducation numérique de leurs enfants.

Pour les aider de façon concrète, Action Innocence a lancé une vaste campagne d'information intitulée : «Questions de Parents», composée de vidéos diffusées sur les sites Internet d'entreprises, de médias, et d'organismes partenaires solidaires de l'association. Objectif : aider les parents dans leur devoir d'éducation numérique en leur apportant des réponses simples et pragmatiques.

Les raisons du choix de ces vidéos courtes (webcasts) diffusées sur Internet : Un média actuel, cohérent avec la mission d'Action Innocence - Un format dynamique (1 minute) - Une question concrète / un conseil précis - Un support de prévention original - Une vaste diffusion - Un accès facile - Une efficacité maximale pour un budget modeste.

Des personnalités et des experts se sont engagés aux côtés d'Action Innocence : thèmes choisis :

- L'indispensable dialogue parents / enfants, par Mimie Mathy, comédienne,
  - Les blogs, par Françoise Laborde, journaliste,
  - Le respect des autres, par Jackson Richardson, ex-capitaine de l'équipe de France de handball,
  - Les webcams, par Pierre Arditi, comédien,
  - Le signalement d'un site illicite, par Christian Aghroum, commissaire divisionnaire à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication,
  - La cyberdépendance, par Béatrice di Mascio, pédiatre,
  - L'impact des images choquantes, par Serge Tisseron, psychiatre,
  - Le contrôle parental sur les téléphones mobiles, par Eric de Branche, porte-parole de l'Association française des opérateurs mobiles,
  - Les jeux vidéo, par Isabelle Falque-Pierrotin, présidente du Forum des droits sur l'Internet,
  - Le point de vue de ..., Nadine Morano, secrétaire d'Etat en charge de la Famille,
  - Le risque d'une mauvaise rencontre, par Valérie Wertheimer, présidente fondatrice Action Innocence,
  - Le contrôle parental sur les ordinateurs, par Tiziana Bellucci, vice-présidente Action Innocence,
  - Le happy slapping, par Véronique Fima, responsable Action Innocence France,
  - Les messageries instantanées, par Vanessa Coupez, Myriam Meunier, psychologues Action Innocence France,
- Ces vidéos sont accessibles sur le site [www@actioninnocence.org/](http://www.actioninnocence.org/) . Le site : VosQuestionsdeParents.fr (un site du Groupe Bayard) a permis de financer la réalisation de ce projet.

#### **Action Innocence**

Reconnue d'Intérêt Général, Action Innocence est une ONG fondée en 1999 dont la mission est de préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet.

Action Innocence, c'est :

- la prévention par des interventions dans les établissements scolaires,
- la sensibilisation par des campagnes (visuels « Le Masque »),
- la lutte contre le trafic de fichiers pédo-pornographiques en collaboration avec les services de police et de gendarmerie en Europe.

[http://www.newspress.fr/communiqu\\_207737\\_3566.aspx](http://www.newspress.fr/communiqu_207737_3566.aspx)

#### **Adolescente mariée à 14 ans : 30 mois de prison pour atteinte sexuelle**

Un Marocain de 29 ans a été condamné à deux ans et demi de prison ferme par le tribunal correctionnel d'Evry pour des faits d'atteinte sexuelle sur une adolescente de 14 ans avec qui il s'était "marié" religieusement en 2000. En fuite, il a fait l'objet d'un mandat d'arrêt.

Une peine de six mois de prison avec sursis pour complicité a été prononcée à l'encontre du frère du principal prévenu, pour avoir mis à disposition son appartement de Grigny (Essonne) où le «couple» a passé la «nuit de noces» et les trois semaines qui ont suivi, pendant lesquelles la victime n'avait pas la possibilité de quitter librement les lieux.

A l'origine, les poursuites avaient été engagées pour viol et séquestration. Les faits ont été requalifiés, après de longues péripéties procédurales.

La compagne du père de la jeune femme, qui avait été à l'origine de l'achat de la robe de mariée et avait fourni à l'adolescente une plaquette de pilules contraceptives, a, quant à elle, été condamnée à deux mois de prison avec sursis pour complicité.

Le cas du père de la victime, également poursuivi pour complicité, a été disjoint pour un problème de procédure. Il s'agit d'un ancien imam de Grigny, connu des autorités pour ses prêches radicaux, qui a été expulsé en janvier 2007 au Maroc.

A la barre, la victime, aujourd'hui âgée de 23 ans, a expliqué avoir considéré à l'époque que ce mariage était un moyen de se libérer du carcan paternel, avant d'affirmer que son père lui avait «imposé» cette union.

Dans ses réquisitions, le procureur a évoqué un «pseudo mariage», issu d'un «pseudo consentement», après lequel l'adolescente a subi, deux fois par jour pendant 22 jours des rapports sexuels avec son «mari», décrit comme brutal.

La jeune fille, de nationalité française, avait été «mariée» à un jeune Marocain en situation irrégulière, alors âgé de 21 ans, qu'elle n'avait qu'aperçu, contre une dot de 2.000 ou 3.000 francs.

*«Le Monde», 11 février 2009.*

## **MONDE – MONDE – MONDE**

#### **Les droits des enfants touchent une corde sensible universelle**

Les enfants sont les principales victimes des conflits, une réalité bien connue par la représentante de l'ONU chargée de la protection des enfants pris dans les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, qui estime que des progrès ont été accomplis par la communauté internationale sur une question vitale qui émeut tout le monde.

« Les droits des enfants ont toujours été plus faciles à promouvoir que tout autre droit parce que, quand on parle des enfants, on touche une corde sensible universelle et les gens semblent réagir », déclare Mme Coomaraswamy dans un entretien avec le Centre d'actualité de l'ONU, dans le cadre de la série d'entretiens intitulée « <http://www.un.org/apps/newsFr/newsmakersF> ».

En tant que représentante spéciale du Secrétaire général Ban Ki-moon pour les enfants et les conflits armés, elle a une influence morale indépendante dont le but est d'alerter les consciences et de promouvoir les droits et la protection des jeunes garçons et filles affectés par les conflits armés.

Il s'agit d'une tâche considérable alors qu'on estime à plus de 250.000 le nombre d'enfants qui continuent d'être exploités comme enfants soldats à travers le monde, selon le dernier rapport du Secrétaire général.

Mme Coomaraswamy, de nationalité srilankaise, occupe son poste depuis avril 2006. Elle estime que les sanctions, les plans d'action et la « liste de la honte » mise en place par le Conseil de sécurité ces dernières années ont permis de faire la différence. Lorsque je vais sur le terrain, il y a des groupes armés qui veulent être retirés de la « liste de la honte » de la résolution 1612 (2005), souligne-t-elle.

« Je crois qu'il y a différentes sortes de dirigeants. Il y a ceux qui ont des principes et qui n'utilisent pas d'enfants. Il y a ceux qui sont féroces et qui utiliseront absolument n'importe qui. Ces derniers sont très difficiles à faire changer. Et puis il y a les cas plus complexes », avec qui l'on peut discuter, note-t-elle.

La représentante spéciale a récemment appelé le Conseil de sécurité à élargir sa «liste de la honte». Cette dernière ne devrait plus seulement comprendre les groupes qui recrutent des enfants, mais aussi ceux qui se livrent à des meurtres et à des viols d'enfants.

*New York, 4 mai 2009, <http://www.un.org/french/newscentre/>*

### **Etats Unis : enfermé à 13 ans pour le reste de sa vie**

En 1989, Joe Sullivan violait une femme de 72 ans à Pensacola (Floride). Il avait 13 ans. Venu pour cambrioler, il a toujours dénié avoir commis un viol. La victime ne l'a d'ailleurs pas vu en face, simplement elle a indiqué qu'il était «noir et petit».

Après une journée de procès, le juge le condamnait à la prison à vie sans possibilité de remise conditionnelle.

Il est aujourd'hui âgé de 33 ans et ses avocats font un recours devant la Cour Suprême fédérale au motif qu'il serait inconstitutionnel d'enfermer ainsi un mineur qui n'a même pas commis de crime de sang, ce en faisant référence au huitième amendement qui interdit les peines cruelles et exceptionnelles (cruel and unusal).

Huit personnes au monde ont été condamnées à une telle peine pour des faits reprochés alors qu'elles n'avaient pas 14 ans, elles se trouvent toutes aux USA.

Deux, l'ont été pour des faits n'impliquant pas de crime de sang : elles sont toutes deux noires et en Floride.

Il semblerait que la question de l'anti-constitutionnalité de cette peine soit posée alors que la Cour Suprême a légiféré de la sorte pour la peine de mort des mineurs en 2005.

Le juge Kennedy à propos de l'arrêt Roper /Simmons, notait alors que le mineur devait être considéré différemment de l'adulte, ayant moins de maturité, étant plus impulsif et offrant plus de possibilité de rédemption avec le temps.

Le juge qui avait condamné Joe après une journée de procès a depuis fait l'objet de suspension et n'est plus autorisé à pratiquer en Floride. Par ailleurs, la demande de tests ADN faite par la défense ne peut avoir de suite : éléments détruits en 1993.

De toute façon, la requête devant la Cour Suprême ne pose pas la question de l'innocence ou non de Joe Sullivan, mais demande simplement de pouvoir plaider sa cause devant une commission de libération conditionnelle....

Et, comme le dénonce Monsieur Stevenson, directeur du «Equal Justice Initiative» qui défend le dossier, «je ne pense pas qu'il soit possible de dire qu'un mineur de 13 ans ne changera jamais et qu'une telle peine soit appropriée».

*D'après le New York Times, 2 mars 2009.*

### **Grossesses chez les adolescentes : 14 à 15 millions de jeunes filles accouchent chaque année**

Entre 14 et 15 millions de jeunes filles accouchent chaque année, soit plus de 10% des naissances mondiales. De nombreux pays ont mis en place des programmes visant à retarder le début des relations sexuelles précoces et à réduire les niveaux élevés de grossesses chez les adolescentes.

L'OMS considère que la prise en charge des adolescentes enceintes, de leur accouchement sans risques ainsi que le soin de leur bébé, n'ont pas été ciblés de façon adéquate. Au niveau mondial, les adolescentes représentent 15% des complications liées à la grossesse et à l'accouchement et 13% de l'ensemble de la mortalité maternelle.

En août 2003, l'Organisation mondiale de la Santé, avec l'aide du Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP), a convoqué un Groupe de travail technique à Genève, afin de trouver des moyens de contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement afin de réduire la mortalité maternelle, par le biais d'interventions spécifiques destinées aux adolescentes enceintes et à leurs bébés.

Ce groupe d'experts a examiné les meilleures pratiques et les stratégies les plus efficaces, et a identifié des lacunes en matière de recherche nécessitant d'être comblées. Un document de travail résumant et examinant les recherches et les programmes du monde entier, intitulé : «Grossesses des adolescentes, besoins insatisfaits et inactions», ainsi qu'un autre document de l'OMS subséquent, «Grossesses des adolescentes, questions sur la santé et le développement des adolescentes», sont aussi disponibles.

Le but est d'attirer l'attention des politiciens et des gestionnaires de programmes sur le besoin d'améliorer les soins administrés aux adolescentes enceintes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de soins médicaux. Ce faisant, ils peuvent contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement : mieux coordonner les services apportés aux adolescentes, et prendre des mesures qui amélioreront la santé maternelle des femmes de tous âges.

*OMS (Organisation Mondiale de la Santé), 17 février 2009.*

### **Mexique : la dépénalisation de l'avortement fait chuter le nombre d'abandons de bébés**

Moins de complications médicales et moins d'abandons de nouveau-nés sur la voie publique : les autorités sanitaires de Mexico tirent un bilan positif de la loi qui a dépénalisé l'avortement jusqu'à douze semaines de grossesse, une expérience pionnière en Amérique latine.

La loi a été approuvée, le 24 avril 2007, par l'Assemblée législative du District fédéral, gouverné depuis 12 ans par la gauche, malgré l'opposition du Parti d'action nationale (droite) et l'archevêque de Mexico, le cardinal Norberto Rivera, qui avait menacé d'excommunier les législateurs.

Le secrétariat à la santé de Mexico a annoncé que ses services avaient procédé à plus de 20.000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) dans le cadre de la nouvelle réglementation. «68 % des femmes qui ont eu recours à l'IVG dépenalisée avaient entre 18 et 29 ans et 56 % étaient célibataires», a révélé le responsable de la santé de la capitale, Armando Ahued.

L'information du public a permis de réduire les risques et de privilégier les méthodes médicamenteuses : «76 % des femmes, qui ont avorté, avaient accédé aux services de santé avant la neuvième semaine d'aménorrhée et, dans 87 % des cas, l'IVG a pu être réalisée sans qu'il soit nécessaire de procéder à un curetage», a précisé le docteur Ahued.

La loi a bénéficié aux plus démunies. On ne voit plus de patientes arriver à l'hôpital avec un utérus perforé à la suite de manoeuvres abortives hasardeuses. Le seul décès enregistré, celui d'une adolescente de 15 ans qui avait dissimulé l'ancienneté de sa grossesse, est dû au fait que le médecin a omis de pratiquer l'échographie exigée par le protocole.

Celles qui sont confrontées à une grossesse non désirée peuvent appeler, 24 heures sur 24, un numéro de téléphone où elles reçoivent une aide psychologique. Lors de l'entretien obligatoire avant l'IVG, les femmes sont informées des autres options possibles : garder l'enfant ou le donner à la naissance afin qu'il soit adopté. Environ la moitié d'entre elles ont renoncé à avorter. «Ce bilan est bien meilleur que ce que nous imaginions lors du vote de la loi», se félicite la féministe Marta Lamas, qui l'a défendue avec succès lorsque la droite catholique s'est efforcée, en 2008, de faire invalider cette loi par la Cour suprême.

La gauche mexicaine espère que cette législation servira d'exemple en Amérique latine, où - hormis Cuba - nombre de pays limitent l'accès à l'avortement, voire le criminalisent, comme au Chili, au Salvador, au Nicaragua et en République dominicaine. L'un des effets de la loi a été de diminuer de moitié les cas de nouveau-nés abandonnés par des mères en situation de grande fragilité : de 2,2 par mois en moyenne en 2006 et 2007, on est passé à 1,2 en août 2008. Cette baisse est d'autant plus souhaitable que les établissements chargés d'accueillir les enfants abandonnés, orphelins ou retirés à leur famille, sont très mal surveillés par les autorités de tutelle. En témoigne le scandale qui a éclaté autour des centres d'accueil Casitas del Sur (Petites maisons du Sud). Un groupe d'hommes a pénétré de nuit dans un centre situé près de l'autoroute Mexico-Cuernavaca. Une dizaine d'enfants ont disparu. Ils auraient été enlevés par des réseaux de traite de mineurs. Des disparitions similaires s'étaient produites, en 2005, dans un établissement de Cancun.

*D'après Joëlle Stolz, «Le Monde», 25 février 2009.*

[http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2009/02/24/a-mexico-la-depenalisation-de-l-avortement-fait-chuter-le-nombre-d-abandons-de-bebes-sur-la-voie-publique\\_1159644\\_3222.html#ens\\_id=1156853](http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2009/02/24/a-mexico-la-depenalisation-de-l-avortement-fait-chuter-le-nombre-d-abandons-de-bebes-sur-la-voie-publique_1159644_3222.html#ens_id=1156853)

## Égypte : dans l'enfer des enfants des rues

Au Caire, autour de l'équipe du Samu social international, une dizaine de gamins se pressent. Le plus jeune n'a pas 10 ans, l'aîné en a 17. La rue est leur seul monde. En Égypte, ils seraient près d'un million à vivre ainsi, laissés-pour-compte d'une société qui préfère les ignorer. Ils y sont poussés par la misère, le décès d'un parent, la maltraitance, une grossesse hors mariage. Ils se regroupent face aux agressions du monde des adultes et des bandes rivales. Ils vivent de petits boulots, de mendicité, de prostitution, dans un univers de violence et de drogue.

Une loi sur la condition de l'enfant, votée au cours de l'été 2008, à l'initiative du Conseil national pour la mère et l'enfant, présidé par la première dame, Suzanne Moubarak, a bien décriminalisé les enfants des rues, jusqu'alors considérés comme délinquants. Mais rares sont les structures qui leur viennent en aide. Depuis quelques mois, le Samu social international est l'une d'elles. Plusieurs fois par semaine, les «maraudes» conduisent le Dr. Youssef Naguib et son équipe jusqu'à ce petit groupe de Maadi, auquel il propose des soins médicaux de base et des «conseils de vie». «Le plus dur, c'est de gagner leur confiance, souligne le médecin. Ils ont peur des adultes car les rapports qu'ils ont avec eux sont souvent faits d'abus et de violence. Au début, ils étaient très réticents à l'idée même de monter dans notre véhicule. Ils s'attendent toujours au pire, ils ont très peur des vols d'organes. Quand ils voient les mousquetons fixés au plafond pour les perfusions, ils sont persuadés que c'est pour y accrocher des menottes».

Sur le trottoir défoncé, Sherif Abd el-Fattah, l'assistant social de l'équipe, a improvisé une partie de ballon. Une façon de briser la glace. «C'est difficile de connaître leur vraie histoire, car pour eux, mentir est devenu un réflexe», déplore-t-il. Au passage, il «les guide un peu», en les mettant par exemple en garde contre les maladies sexuellement transmissibles. Car les abus sont omniprésents : viols par les adultes, entre enfants, prostitution auprès des pédophiles. «Un jour, un gamin de 12 ans est parti avec un étranger. Quand je l'ai rattrapé, il m'a dit qu'il allait faire du jogging», soupire Shérif. Sur l'échelle infernale de la rue, ces gosses de Maadi sont «privilegiés». La proximité d'un fast-food et d'un magasin abandonné transformé en squat leur assure la nourriture et un endroit sûr pour dormir. Mais la violence n'est jamais loin. Dans la fourgonnette, Amal se fait examiner par le Dr. Naguib. Elle a le dos bleu, sa cheville a doublé de volume. Amal a une dizaine d'années. C'est la seule fille du groupe. La seule, aussi, à dormir encore chez elle. Au médecin, elle explique qu'elle est tombée du deuxième étage en se penchant du balcon pour étendre le linge. Dehors, les enfants racontent une autre histoire : depuis la mort de son père, sa mère la maltraite, au point de la mordre jusqu'au sang. Un jour, Amal s'est rebellée. Sa mère l'a défenestrée.

La conversation s'interrompt. Le chef d'une bande voisine vient revendiquer le «territoire» du groupe. En une fraction de seconde, le ton monte, les coups pleuvent. Diaa, l'aîné du petit groupe, ne fait pas le poids. Seule l'intervention de l'équipe du Samu met fin à la correction. Quelques larmes coulent, vite retenues. La rue ne tolère pas la faiblesse. «Heureusement qu'ils n'avaient pas de lame de rasoir, comme c'est souvent le cas», souffle Shérif. Pour tenir le coup, beaucoup d'enfants sniffent de la colle, «un demi kilo par jour en moyenne», précise le Dr. Naguib, inquiet de la propagation rapide d'un «phénomène qui n'existait pas il y a dix ans». «Quand les enfants en prennent, ils ne sentent plus la douleur. Ils peuvent se faire percuter par une voiture sans s'en rendre compte.» Autre plaie, les amphétamines et autres médicaments vendus par des dealers ou des

pharmaciens peu scrupuleux. De quoi enfoncer davantage les enfants des rues dans un monde d'où, malgré les efforts des associations comme le Samu social, il leur est de plus en plus difficile de revenir.

*D'après Tangi Salaiin, «Le Figaro», 19 novembre 2008.*

<http://www.lefigaro.fr/international/2008/11/20/01003-20081120ARTFIG00013-en-egypte-dans-l-enfer-des-enfants-des-rues-.php>

## **Guerres des Balkans : le drame oublié des enfants soldats**

La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant interdit catégoriquement l'engagement des enfants dans des opérations de guerre. Mais en dépit des conventions internationales, les mineurs continuent à être utilisés comme soldats dans les conflits militaires partout dans le monde. L'Europe ne fait pas exception : des centaines d'enfants soldats ont combattu pendant les guerres de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, entre 1991 et 1995.

Narcis Miaanovi avait 11 ans lorsqu'il a rejoint l'armée bosniaque défendant Sarajevo : «J'étais à Dobrinja la plupart du temps, un quartier assiégé tout au long de la guerre, sans nourriture, sans eau, sans gaz, et sans possibilité de mener une vie normale. J'étais membre du troisième bataillon de la cinquième troupe. Au début, j'effectuais des tâches de courrier, ensuite j'ai été chargé de prendre soin des armes... En tant qu'enfant, je n'ai pas trouvé que cela était difficile, c'était même plutôt une chose positive. J'avais compris que ces personnes poursuivaient le même but, qui était de vivre ensemble».

Narcis n'a pas trop souffert d'avoir manqué l'école - ses amis et ses camarades soldats l'ont aidé à rattraper. La guerre, cependant, a eu de lourdes conséquences sur sa famille. Son père et son frère ont été tués et l'appartement où ils vivaient a été détruit.

Bien qu'il soit difficile de donner une estimation du nombre d'enfants engagés dans la guerre entre 1991 et 1995, l'Association croate des mineurs volontaires de guerre estime que près de 3.000 garçons ont combattu pendant le conflit.

Damir Besednik est devenu soldat alors qu'il avait 16 ans. Il a beaucoup combattu en Croatie : « Je suis allé sur à peu près tous les champs de bataille, du début à la fin de la guerre. Je suis parti de Vinkovci. Chacun d'entre nous a le droit de se défendre, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité ou sa couleur de peau».

Nenad Bukvi, originaire de la ville de Doboj, dans le nord de la Bosnie-Herzégovine, avait 17 ans quand il a pris un fusil et qu'il a rejoint l'armée de Republika Srpska. Il dit qu'il n'a pas été forcé de se battre. Il était également pleinement conscient que son jeune âge lui interdisait de prendre part aux hostilités. Les associations de combattants démobilisés de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et les invalides de guerre croates du Conseil de défense Croate (HVO) disent qu'ils ont essayé de les soustraire aux champs de bataille pour les ramener à la maison. Mais beaucoup d'enfants ont finalement rejoint d'autres unités, en dissimulant leur âge. En ces temps de guerre et de siège, l'âge était souvent une question secondaire.

Novica Kostić a servi comme réserviste dans l'ancienne Armée populaire yougoslave (JNA) sur le territoire croate. Aujourd'hui, il est membre de l'Association des vétérans serbes pour la paix. Il dit qu'il ne sait pas si des mineurs ont combattu dans les unités de la JNA.

En Serbie, la question des enfants soldats doit maintenant être sérieusement prise en compte, il n'y a toujours pas de données, de statistiques. Ljubomir Pejaković, du Centre serbe pour les droits des enfants, estime qu'il y a certainement eu des cas individuels d'enfants soldats.

Les histoires de Narcis, Damir et Nenad ont toutes une fin heureuse. Ils sont aujourd'hui adultes, ils ont terminé l'école et ils essaient d'aider leurs pairs à se réinsérer dans la société et à trouver un emploi. Cependant, beaucoup d'autres enfants ne sont jamais revenus de la guerre. Une femme de Zagreb, qui tient à rester anonyme, a dit à Radio Free Europe (RFE) et Radio Liberty (RL) que son fils, qui était adolescent, avait été tué au combat. «Il avait à peine 17 ans. Il est allé au combat dès le début de la guerre, sans l'accord de ses parents. Il étudiait à l'école graphique. L'école a été touchée et un groupe de garçons de l'école est parti défendre la Croatie. Nous avons essayé de l'en empêcher par tous les moyens possibles. Je lui ai dit qu'il y avait des personnes plus âgées, qui avaient effectué leur service militaire, que c'étaient plutôt à elles de combattre. Il m'a dit que ces gens n'avaient pas le courage que lui avait. Il s'est engagé dans les Forces de défense croates (HOS), un groupe de reconnaissance. Un jour, sept d'entre eux ont été encerclés par la JNA d'un côté et par les paramilitaires de l'autre. Presque tous ont été tués au cours de cette mission».

Des groupes internationaux de protection des enfants et des psychologues mettent en garde depuis longtemps contre la facilité de manipulation des enfants dans les conflits armés. Les enfants, selon eux, sont trop jeunes pour être capables de prendre des décisions réfléchies et pour avoir des jugements moraux. La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats estime que, même si les enfants rejoignent volontairement les groupes armés ou vivent dans des régions assiégées, les adultes se rendent coupables d'un grave crime en les acceptant dans les rangs militaires.

*D'après Mirjana Rakela, de Radio Free Europe / Radio Liberty, 25 novembre 2008, Le Courrier des Balkans.*

## **Les anciens enfants soldats du film «Johnny Mad Dog» se sentent délaissés**

Des cartons servent aujourd'hui de matelas aux vedettes du film «Johnny Mad Dog» du Français Jean-Stéphane Sauvaire, primé en 2008 à Cannes. Ces anciens enfants soldats se sentent délaissés entre les murs crasseux de la maison de la fondation créée pour eux à Monrovia. «Mes amis se moquent de moi. Ils disent que je suis une grande star, mais je n'ai rien, je suis sale comme un mendiant», dit Eric Stone, 14 ans, au correspondant de l'AFP. Cet adolescent, qui incarnait un commandant sur grand écran, reçoit aujourd'hui dans le salon de la fondation Johnny Mad Dog, au cœur de la capitale libérienne. Tourné au printemps 2007 à Monrovia, le film a reçu en mai 2008 le Prix de l'espoir à Cannes (France). Ses acteurs sont pour la plupart d'anciens enfants soldats qui avaient appris à manier les armes, à tuer et à consommer de la drogue pendant les 14 ans de guerres civiles successives (1989-2003) qui ont tué 250.000 personnes dans leur pays ouest africain.

«Prenez place sur la table. C'est tout ce qu'on a ici pour nos invités», s'excuse Eric, portant un jean sale et une chemise trouée malodorante, en désignant les deux vieilles tables qui constituent l'unique mobilier. «Ils nous avaient promis de nous construire un bâtiment à nous, qui serait le siège de la fondation et où on serait logés, nourris et scolarisés... Mais on est dans ce bâtiment que la propriétaire nous demande de quitter parce que le loyer n'a pas été payé par la Fondation», accuse aussi Léo Kortie, 16 ans, l'un des principaux acteurs du film. Paumés, ces adolescents continuent de fumer de la marijuana ou de consommer de la

cocaïne dans l'enceinte même de la Fondation, selon divers témoignages. Ils ne suivent pas de cours et reprochent à la Fondation de n'avoir pas payé leurs frais de scolarité.

Interrogé par l'AFP, le réalisateur Jean-Stéphane Sauvaire balaie ces accusations. «J'ai toujours envoyé de l'argent mais ils se sont toujours plaints qu'on le leur vole. J'ai payé la scolarité mais ils ne sont pas allés à l'école», déplore le cinéaste joint par téléphone à Paris. «Je cherche à avoir quelqu'un en permanence pour les suivre au quotidien... Pour le loyer, on paye chaque semestre. Comme l'année tire à sa fin, la propriétaire s'est manifestée pour réclamer son argent», ajoute-t-il. «On vient de gagner un prix», poursuit Jean-Stéphane Sauvaire, et je suis en train de sensibiliser pour obtenir des fonds afin de pouvoir mieux nous occuper d'eux».

Sur son site Internet ([www.jmdfoundation.org](http://www.jmdfoundation.org)), la fondation Johnny Mad Dog se donne «pour mission d'apporter un soutien et un encadrement aux ex-enfants soldats acteurs du film».

Depuis la fin du tournage en mai 2007, elle écrit qu'elle a «mis en place un programme pédagogique à Monrovia, géré par un éducateur, axé autour de leur éducation et santé, avec pour mission de les aider dans leur vie quotidienne et de développer avec eux à plus long terme leurs projets personnels.

«Quand on tournait le film, on avait tout ce dont on avait besoin. Nous étions bien nourris, nous recevions toujours de l'argent de poche, raconte de son côté, Prince Kortie, mais après le film, on ne nous a donné que 650 US dollars», soit dix fois le montant d'un salaire minimum garanti mensuel. «Moi, j'ai bu du *cane juice* (un whisky local) avec (cet argent) parce que je ne pouvais rien faire d'autre», renchérit une autre vedette du film, Momo Sesay, 15 ans.

«AFP», 18 décembre 2008., [http://www.tv5.org/TV5Site/info/article-Les\\_anciens\\_enfants\\_soldats\\_du\\_film\\_Johnny\\_Mad\\_Dog\\_se\\_sentent\\_delaisses](http://www.tv5.org/TV5Site/info/article-Les_anciens_enfants_soldats_du_film_Johnny_Mad_Dog_se_sentent_delaisses)

## **Les humanitaires appellent à la protection des enfants «sorciers»**

La possession par le démon, la sorcellerie et le surnaturel ne sont pas ce qui vient immédiatement à l'esprit à propos d'un débat sur les réfugiés. Cependant, la violence relative aux accusations de sorcellerie peut provoquer des abus des droits de l'homme, le déplacement forcé et le trafic d'êtres humains, selon un travailleur humanitaire britannique.

Gary Foxcroft, directeur de programme pour l'organisation Stepping Stones Nigéria, a expliqué lors d'un récent débat organisé par l'agence des Nations unies pour les réfugiés, que la croyance envers les esprits et la sorcellerie était répandue dans de nombreuses régions du monde. «Ce ne sont pas ces croyances elles-mêmes qui constituent une préoccupation pour la protection. Toutefois, elles le deviennent quand elles aboutissent à des abus et à des violations des droits humains», a-t-il expliqué. Son organisation travaille auprès des enfants au Nigéria qui ont été physiquement et mentalement abusés, coupables d'être des soi-disant sorciers.

Le fait d'être accusé de sorcellerie peut aboutir à l'horreur : les sorciers présumés sont souvent battus et ils sont victimes de traitements épouvantables de la part de leurs parents ou de leurs proches, car ces derniers les tiennent pour responsables de tous les malheurs qui s'abattent sur leur famille ou leur communauté.

Les rituels d'exorcisme et les procès sous forme de supplices - visant à déterminer la culpabilité ou l'innocence des présumés sorciers - sont souvent brutaux et vont jusqu'à provoquer la mort de l'enfant. Dans des cas extrêmes, des enfants ont été privés de nourriture, ils ont été ébouillantés avec de l'huile ou de l'eau, ils ont été forcés à s'asseoir sur un feu ou, même, on leur a planté des clous dans le crâne.

«Une fois qu'un enfant a été stigmatisé en tant que sorcier», a expliqué Gary Foxcroft, «il -ou elle- est rejeté(e) par sa famille et par sa communauté».

Des religieux gagnent leur vie en exorcisant ces soi-disant sorciers et ils font payer des montants exorbitants à ceux qui leur demandent ce rituel. Selon l'expérience de Gary Foxcroft, les membres les plus vulnérables d'une société - les enfants et les personnes âgées - sont souvent les victimes de ces accusations.

Il a indiqué que ce sont les femmes qui sont majoritairement accusées de sorcellerie plutôt que les hommes. Dans certains pays africains, comme la Tanzanie, les albinos sont victimes de meurtres rituels car certaines parties de leur corps possèderaient des pouvoirs surnaturels.

Bien qu'elles soient souvent associées aux pays africains, il a été fait état de violences relatives aux allégations de sorcellerie partout ailleurs dans le monde. Au Royaume-Uni par exemple, des cas relatifs à des abus ou à des meurtres d'enfants sorciers ont fait les gros titres ces dernières années.

En 2000, Victoria Climbié, âgée de 8 ans et originaire de Côte d'Ivoire, a été victime d'abus et elle a été assassinée par des proches car elle aurait été possédée par le démon.

L'année suivante, le buste d'un petit Africain, connu seulement sous le nom d'Adam, a été retrouvé dans la Tamise. Il aurait été victime d'un meurtre rituel. En 2005, trois adultes ont été déclarés coupables de cruauté sur un enfant après avoir abusé de « l'enfant B » durant des mois car il était un «sorcier».

Une récente recherche mandatée par le HCR a eu pour but d'examiner le lien entre les accusations de sorcellerie et le déplacement forcé. « Une étude documentaire approfondie sur des revues, des documents internes du HCR et des journaux a montré que des accusations de sorcellerie mènent à la violence et aux persécutions partout dans le monde », peut-on lire dans le rapport.

Jill Schnoebelen, du HCR et auteur de ce rapport, a établi que «les travailleurs des organisations internationales et des ONG doivent être avertis de la ténacité des croyances en sorcellerie ainsi que de la menace très réelle qu'elles peuvent représenter pour les individus. Par ailleurs, ils doivent être prêts à assurer une protection via le suivi, le transfert et des campagnes de sensibilisation».

Jeff Crisp, chef du service de l'évaluation et de l'élaboration de la politique générale au HCR, a noté que dans certains pays, «les accusations de sorcellerie constituent des problèmes de protection des réfugiés parmi les plus graves rencontrés par le HCR».



Malgré la gravité de ce problème et son étendue à l'échelle mondiale, des experts comme Gary Foxcroft restent optimistes sur le fait que la violence relative à la sorcellerie puisse être solutionnée via une combinaison entre l'éducation, des campagnes de sensibilisation et une législation. Il a appelé à une conférence mondiale sur les abus relatifs à la sorcellerie, où des experts et toutes les parties concernées à travers le monde pourraient échanger des informations, discuter des meilleures pratiques et établir des réseaux.

*Par William Spindler à Genève, publié le 8 avril 2009, Articles de l'UNHCR.*

### **Bénin : les infanticides liés à la sorcellerie persistent dans le nord**

Dans le nord du Bénin, un bébé né avec une dent, sans pleurer ou par le siège court le risque d'être tué, car la population craint qu'il ne soit maudit, selon les organisations non gouvernementales (ONG) locales. Malgré les efforts déployés en vue de mettre fin aux infanticides liés à la sorcellerie, cette pratique subsiste.

Mohamed Alidou, de l'Association pour la protection de l'enfance malheureuse (APEM), a expliqué à l'IRIN (Integrated Regional Information Network) que les coutumes et l'ignorance des populations en matière d'accouchement avaient amené celles-ci à désigner certains bébés comme des «anormalités» maudites à détruire immédiatement - en les égorgeant, en les empoisonnant ou en les noyant - ou lentement - en les abandonnant ou en les laissant mourir de faim. «Quelle que soit la méthode, le but est toujours le même : l'élimination physique de l'enfant», a indiqué M. Alidou.

Ya Mouda, 70 ans, vit à Ségbana, un village situé à 500 kilomètres au nord de Cotonou, capitale économique du pays. Selon lui, les enfants qui présentent des difformités perçues sont craints. «On pense que les enfants qui naissent avec des dents sont venus au monde pour dévorer les gens, surtout si ce sont des filles. [La croyance veut] qu'elles tueront la famille de leur mère et leur propre mère, aussi. Quant aux bébés nés par le siège, il est dit qu'ils sont venus sur cette terre pour dominer», a ajouté M. Mouda.

Victor Akpovi, auteur local, a commencé à s'intéresser aux meurtres rituels d'enfants en 2004. Selon lui, les communautés qui pratiquent la sorcellerie - essentiellement les ethnies des Baatonous, des Bokos et des Peuls - diabolisent les bébés difformes ou atypiques, qu'elles considèrent comme des «sorciers assoiffés de sang humain, des mangeurs d'hommes, des criminels et des enfants maudits». Selon Victor Akpovi, les familles décident secrètement si un nouveau-né devrait ou non être condamné à mort.

D'après M. Alidou de l'APEM, le silence qui entoure cette pratique entrave les efforts déployés pour tenter de mesurer l'ampleur du problème, mais les infanticides rituels contribuent au taux élevé de mortalité des nourrissons observé dans le pays. En effet, environ 60 pour cent des enfants jugés «anormaux» sont tués, selon Nicolas Biaou, directeur du ministère de la Famille, qui supervise les régions de Borgou et Alibori, deux zones particulièrement touchées du nord béninois. «La fierté culturelle explique la persistance de ce phénomène. Les Baatonous, par exemple, veulent que leur ethnie soit pure. Toute personne jugée impure est éliminée».

Depuis des années, les organismes à but non-lucratif, les dignitaires religieux et les membres des communautés interviennent pour sauver ces bébés. Selon M. Alidou, «certains quartiers sont entièrement habités par les survivants des infanticides rituels. De nombreux enfants ont été sauvés par Omar Ky-Sama, chef traditionnel [de village]. Ils vivent en paix à Ségbana, dans un grand quartier».

«Mais les enfants qui échappent aux meurtres rituels, sont toujours considérés comme maudits à l'âge adulte. D'émouvants témoignages ont été livrés par des hommes de 50 ans, qui avaient pu échapper à une sentence pour s'en voir infliger une autre. Même avec nos campagnes de sensibilisation, le phénomène ne s'est pas résorbé, nous nous demandons pourquoi les gens ne comprennent pas», a expliqué M. Alidou à l'IRIN.

D'après M. Biaou, du ministère de la Famille, ce phénomène est perçu comme un problème ethnique régional : «Parce que ce n'est pas considéré comme un problème national qui touche tous les groupes ethniques, il nous est difficile de faire pression pour qu'une loi nationale soit adoptée contre ce phénomène».

*Cotonou, «IRIN», 26 février 2009.*

### **Burundi : L'ONU se félicite de la démobilisation de 112 enfants**

Au Burundi, «le processus de démobilisation d'anciens enfants soldats, associés aux Forces Nationales pour la Libération (FNL) a finalement démarré», s'est réjouie jeudi la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy.

112 ex-enfants soldats, dont deux filles, ont été démobilisés des rangs du groupe rebelle FNL. «Les enfants ont été transférés au centre de démobilisation de Gitega, récemment réhabilité, où ils recevront un soutien, afin d'entamer une nouvelle vie», a ajouté Mme Coomaraswamy.

Le processus de démobilisation a été rendu possible grâce aux efforts conjoints du facilitateur sud-africain, Charles Kqakula, du Bureau de facilitation du Directoire Politique, ainsi qu'avec l'aide du Système des Nations unies, y compris le bureau intégré des Nations unies au Burundi et l'UNICEF.

Les FNL ont promis de faciliter prochainement la démobilisation d'un autre groupe de 200 enfants qui sont dans leurs rangs.

Le Conseil de sécurité a sans cesse réaffirmé ses inquiétudes concernant le retard pris dans la mise en oeuvre de l'accord de cessez le feu au Burundi et l'échec de la libération formelle des enfants soldats associés aux FNL.

«L'engagement du Conseil de sécurité sur cette question porte ses fruits. Pour le besoin de paix au Burundi, nous devons nous assurer que la démobilisation des anciens enfants soldats reste une priorité et qu'ils sont adéquatement intégrés dans leur communautés», a déclaré Mme Radhika Coomaraswamy.

*ONU, 9 avril 2009, <http://www.un.org/french/newscentre/>*

## **Enfants et conflits armés : plus d'action réclamée contre les auteurs de violences sexuelles**

En présence d'une ancienne enfant soldat d'Ouganda, la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, a appelé mercredi le Conseil de sécurité à ajouter sur ses listes les auteurs de violences sexuelles graves, ainsi que de meurtre et de mutilation, crimes aussi abominables, selon elle, que le recrutement d'enfants.

Grace Akallo, ancienne enfant soldat, a raconté devant le Conseil de sécurité comment elle avait été enlevée en 1996 par l'Armée de résistance du Seigneur alors qu'elle n'était qu'une lycéenne.

Après avoir marché pendant plusieurs jours à travers la forêt du nord de l'Ouganda, elle est arrivée au Soudan où elle a appris à démonter, nettoyer et assembler une arme. Elle a ensuite, plusieurs fois, combattu au côté de l'Armée populaire de libération du Soudan. Elle a dû tuer les autres filles de son groupe qui tentaient de s'échapper ou qui refusaient leur mari.

«J'étais une innocente jeune fille. Je n'avais jamais connu un homme dans ma vie jusqu'à ce jour», a dit Grace Akallo. Après plusieurs mois en captivité, elle est finalement parvenue à s'échapper marchant pendant deux semaines à travers le Soudan, sans manger.

La jeune fille se souvient avoir été recueillie par des villageois du Sud-Soudan avant d'être rendue à ses parents. Elle est retournée au collège, puis a eu la chance d'intégrer l'Université et d'y recevoir un diplôme, une opportunité que les autres jeunes filles enlevées pour servir dans les groupes armés, en même temps qu'elle, n'ont pas eue. «Je vous ai raconté mon histoire, mais il y en a des milliers d'autres expériences que vous n'avez pas entendues», a-t-elle fait remarquer.

Pour sa part, Mme Coomaraswamy a estimé qu'il était «maintenant temps pour le Conseil de porter son attention au-delà de la situation des enfants soldats afin de traiter d'autres violations graves avec plus d'efficacité».

Elle s'est par ailleurs félicitée des efforts déployés par le Conseil de sécurité et par son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et s'est dite encouragée par le fait que certains gouvernements, notamment celui du Myanmar, ont signalé leur intention de collaborer avec le Groupe de travail du Conseil. Elle a aussi indiqué que le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) du Soudan finalisait actuellement un plan d'action avec l'aide de l'équipe de pays de l'ONU.

Observant ensuite que de nombreux actes de violence à l'égard des enfants persistent, la représentante spéciale a estimé que le Conseil devrait à présent examiner les mesures à prendre contre les récidivistes. Selon elle, une communication plus systématique entre les comités de sanction, le Groupe de travail et les groupes d'experts est essentielle.

«Ce débat doit être l'occasion pour le Conseil de renforcer son engagement en faveur des enfants», a-t-elle déclaré, relevant que la «liste de la honte» était devenue un point de ralliement pour toutes les parties désireuses de renforcer la protection des enfants dans les zones de conflit.

La représentante spéciale a également insisté sur le rôle important des missions de maintien de la paix, et a estimé que le Conseil devrait inclure de façon plus systématique des mesures destinées à la protection des enfants au sein des mandats des opérations et des missions de maintien de la paix, ainsi que dans les résolutions qui ciblent un État précis.

*ONU, 29 avril 2009, <http://www.un.org/french/newscentre/>*

## **Tchad : la démobilisation des enfants soldats compromise par l'insécurité.**

Sur le papier, rebelles et militaires au Tchad se disent d'accord : la place d'un enfant n'est pas dans un mouvement armé, et ceux qui sont associés à ces forces et groupes devraient être démobilisés et réinsérés. Mais dans la réalité, le regain d'insécurité des derniers mois a plutôt entraîné une reprise des recrutements, selon de nombreux acteurs humanitaires.

Suite à l'accord de paix signé en décembre 2006, l'Unicef a signé un protocole d'accord avec le gouvernement pour retirer et réinsérer les enfants associés aux forces et groupes armés. Selon l'Unicef, ce programme a permis d'extraire 496 enfants des forces et groupes armés en 2007.

Mais à partir de fin 2007, à la faveur de nouvelles attaques contre le régime du président Idriss Déby, la démobilisation des enfants s'est ralentie : seuls 59 enfants soldats ont pu être retirés en 2008 et aucun depuis début 2009. Au contraire, la tendance est de nouveau au recrutement, selon les acteurs humanitaires présents au Tchad, dont Oxfam.

Ce recrutement, effectué par des entités «non identifiées», s'opère jusque dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad qui accueillent environ 250.000 personnes réfugiées du Darfour ou déplacées du Tchad.

Malgré les très nombreux témoignages faisant état d'une reprise du recrutement et de la présence d'enfants dans les forces et groupes armés, le sujet reste tabou, à la fois du côté de l'armée nationale tchadienne (ANT) et de la rébellion.

«Quand les groupes rebelles ont intégré l'armée en 2007, ils ont amené beaucoup d'enfants et certains chefs ont essayé de les garder. [...] Mais ils ne sont pas rémunérés par l'armée. Officiellement, l'armée n'a plus d'enfants», a déclaré à l'IRIN, un haut responsable de l'armée tchadienne. Tout comme l'armée nationale, la rébellion, à la recherche d'une crédibilité internationale, a nié procéder à des recrutements d'enfants. Pourtant, sur les 555 enfants retirés des groupes armés en 2007, 87 % venaient de la rébellion et 13 % de l'ANT.

La présence d'enfants dans les forces et groupes armés s'expliquent parfois par l'ignorance, d'après un spécialiste de l'Unicef. Selon lui, certains chefs quand on leur dit «enfant» pensent à des enfants de 7 ou 8 ans, mais considèrent qu'à 14 ans, on n'est plus un enfant.

Le recrutement commence à toucher d'autres régions que l'est du Tchad comme le sud du pays, fragilisé par les tensions qui ont lieu dans le pays voisin, la République centrafricaine.

La diminution du nombre d'enfants démobilisés a entraîné la fermeture de trois des cinq centres de transition et d'orientation créés en 2007, pour accueillir les enfants. Les deux restants peinent à réunir les enfants avec leur famille d'origine.

Le seul moyen d'en finir avec le recrutement de ces enfants et de retirer ceux qui sont déjà dans les forces et groupes armés et d'intensifier le plaidoyer auprès de ces mouvements, tout en travaillant à l'établissement de la paix dans le pays, ont noté les acteurs humanitaires.

L'Unicef a commencé en 2008 à former des officiers et soldats de l'armée pour sensibiliser leurs pairs. Le travail est possible tant que les fonds le permettent. Mais selon un responsable de l'Unicef, «la présence encore visible des mineurs au sein des forces ou groupes armés peut-être interprétée par les donateurs comme une absence de volonté politique de relâcher tous les enfants».

«IRIN», 13 avril 2009.

## **Asie : la sélection prénatale des garçons se développe**

La préférence sociale pour les garçons conduit les femmes, dans certains pays d'Asie, à pratiquer des avortements sélectifs. Connu en Chine et en Inde, le phénomène se développe au Vietnam, où le sex-ratio à la naissance (SRN), soit le nombre de garçons nés pour cent filles, est monté à 112 en 2007, sept points au-dessus du taux «naturel» de 105. C'est ce que montre le démographe Christophe Z. Guilmoto, directeur de recherche au Centre population et développement, à Paris, dans une étude publiée par la revue scientifique en ligne.

### **La hausse du nombre de garçons au Vietnam est-elle récente ?**

Les seuls chiffres disponibles jusque-là dataient du recensement de 1999, qui ne révélait aucune anomalie. Nous avons eu accès à des données plus récentes, qui montrent, à partir de 2004, une augmentation du nombre de garçons linéaire et significative.

### **Comment l'expliquer ?**

Depuis des années, le gouvernement vietnamien limite les naissances à deux enfants par famille. Les garçons jouent traditionnellement un rôle social et religieux, ils représentent la lignée, le clan. Tout cela n'est pas apparu du jour au lendemain. Le basculement dans les comportements vient de la généralisation des appareils d'échographie dans le pays à partir de 2000. Par ailleurs, l'avortement était une pratique déjà courante au Vietnam.

### **Le contrôle des naissances est-il responsable de cette sélection prénatale ?**

Auparavant, on faisait des enfants jusqu'à ce qu'on ait un fils, puis on utilisait un contraceptif. Dès les années 1980, on observe ainsi au Vietnam que les trois quarts des derniers nés sont des garçons. Mais cette pratique devient impossible avec le contrôle des naissances, qui exerce de fait une pression sur la sélection du sexe de l'enfant. En Chine, où ce contrôle est plus sévère qu'au Vietnam et où la pratique de l'échographie s'est développée dès 1982, le SRN est en hausse depuis le début des années 1980 et atteignait 120 en 2005, voire 130 dans les provinces de Jiangxi, Anhui et Shaanxi.

### **Pourtant le phénomène touche aussi l'Inde, sans qu'il y ait là de contrôle des naissances**

Le SRN moyen en Inde est de 113, avec de grosses différences régionales. Le nord du pays manifeste une profonde aversion pour les filles, dont la dot est un fardeau pour les parents. Dans le Punjab, le SRN était de 125 en 2005, sans pression politique pour le contrôle des naissances. Même dans la capitale, Delhi, il est supérieur à 120.

On observe aussi des SRN élevés, en dehors de toute politique de contrôle, à Taïwan et à Singapour, au Pakistan et au Bangladesh. Enfin, on découvre une hausse du SRN dans le sud du Caucase, en Arménie, en Géorgie, en Azerbaïdjan, où il est monté jusqu'à 115 en 2000. On y a parfois enregistré plus d'avortements que de naissances ! La tendance est identique, à un niveau plus faible, en Albanie et au Monténégro.

### **Quelles sont les conséquences de la préférence pour les fils ?**

La conséquence en temps réel, c'est que l'ensemble de la société tolère une discrimination sexuelle originelle. Le sexisme devient une norme inscrite dans les pratiques sociales.

Vingt ou vingt-cinq ans plus tard, le manque de filles perturbe gravement le marché matrimonial, dans des sociétés où le mariage est incontournable. Le déséquilibre entraîne des migrations de mariage. Les hommes qui ont du mal à trouver une épouse doivent aller chercher ailleurs. Au contraire, les femmes sont incitées à migrer vers les villes et des zones plus privilégiées, voire des pays voisins, où le manque de femmes leur donne une chance de trouver des maris de rang social supérieur.

### **Certains analystes prédisent des conflits liés au manque de femmes. Qu'en pensez-vous ?**

Je crois plutôt que les systèmes sociaux vont s'adapter. Le non mariage va devoir être reconnu comme une trajectoire de vie normale, ce qui est encore très mal accepté en Asie. En Inde, notamment au Punjab, la pénurie de femmes a aussi commencé à fissurer la barrière des castes : des hommes prennent des épouses issues de castes inférieures, ce qui était totalement impensable il y a peu.

### **Ce phénomène de naissances sélectives est-il durable ?**

Certains chercheurs considèrent que la Chine, l'Inde et le Caucase montrent des signes de baisse du sex-ratio, annonçant la fin d'un cycle, la sélection prénatale étant finalement une aberration temporaire. En Corée du Sud, le sex-ratio a grimpé comme en Chine avant de revenir à la normale en 2007. Ce, grâce à l'évolution de la société, qui a vu les femmes accéder à l'éducation, au marché du travail. Mais surtout grâce à l'action du gouvernement, qui a réformé la politique de la famille et déployé un arsenal répressif contre cette sélection des naissances.

*Propos recueillis par Grégoire Allix, «Le Monde», 20 mai 2009.*

*[Http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/19/la-selection-prenatale-des-garcons-se-developpe](http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/19/la-selection-prenatale-des-garcons-se-developpe)*

## **Afghanistan : un tiers des enfants non scolarisés**

Plus de cinq millions d'enfants afghans en âge d'être scolarisés, dont trois millions de filles, n'ont pas accès à l'éducation.

Razia, 10 ans, petite fille vivant dans le sud de la province de Kandahar fait partie de ces enfants qui ne peuvent aller à l'école. Son père croit que c'est trop risqué et que seuls les garçons devraient aller à l'école. «Mon père dit que l'école, ce n'est pas pour les filles, et que les filles devraient travailler à la maison», a-t-elle confié à l'IRIN, ajoutant qu'elle avait toujours voulu aller à l'école et devenir médecin.

«Je ne suis pas le seul père qui interdit à sa fille d'aller à l'école», a dit son père, Abdul Rahim. «Aucun homme ne veut que sa fille ou que sa sœur soit agressée et déshonorée par les Talibans parce qu'elle est scolarisée».

Il est vrai que les violences contre les filles scolarisées persistent dans le pays. En novembre 2008, des assaillants non identifiés ont aspergé d'acide une dizaine d'écolières et leurs enseignantes, dans la province de Kandahar, certainement pour décourager la scolarisation des filles.

Les coutumes conservatrices, la pauvreté, le manque de moyens et de structures et une culture de la discrimination sexuelle profondément ancrée, privent d'éducation des millions d'enfants en âge d'être scolarisés, selon le ministère de l'Éducation. Cela représente environ un tiers des 14,5 millions de mineurs de moins de 18 ans que comptait l'Afghanistan en 2007 d'après l'Unicef.

La plupart de ces enfants qui grandissent illettrés sont des filles. D'après les chiffres de l'Unesco, le taux d'alphabétisation des Afghanes âgées de 15 à 24 ans est environ 10 pour cent moins élevé, en moyenne, que celui de leurs compatriotes masculins.

Si l'Afghanistan compte quelques 12.000 écoles publiques, environ la moitié d'entre elles n'ont pas de locaux. Les enseignants font la classe sous des tentes ou en plein air. Par ailleurs, la multiplication d'incendies d'écoles, l'insécurité et les attentats faisant de nombreux morts parmi les enseignants et les élèves entraînent des fermetures.

Depuis quelques mois, des écoles commencent à rouvrir et le gouvernement s'est engagé à faire des efforts pour doubler les taux d'inscriptions dans les écoles d'ici à l'an 2020. L'Afghanistan affiche aujourd'hui l'un des taux d'analphabétisme les plus élevés du monde.

«IRIN», 22 avril 2009.

## En bref

### FRANCE – FRANCE – FRANCE

#### Simplifier l'adoption

En France, l'adoption se présente comme le parcours du combattant. Pour faciliter cette procédure qui décourage bien des familles, la secrétaire d'État chargée de la famille, Nadine Morano, a présenté le 1<sup>er</sup> avril, un projet de loi concernant les pupilles de la Nation et visant à accélérer le «délaissement parental». Jusqu'ici, ces enfants français délaissés par leurs parents ne pouvaient être adoptés qu'après avoir été déclarés abandonnés par un tribunal. Un processus réputé pour son extrême lenteur : les enfants concernés passent souvent des années en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), avant de pouvoir être adoptés, leurs parents se refusant à faire une demande de déclaration d'abandon.

Le projet de Madame Morano prévoit que l'ASE évalue dès la première année s'il y a délaissement. Sur ses recommandations, le parquet pourra alors saisir le tribunal et faire une demande de déclaration d'abandon.

«Direct Matin», 2 avril 2009.

#### Délit de solidarité

Le 21 juillet 2009, Claudine Louis est convoquée devant le tribunal correctionnel de Foix sous le chef d'inculpation «d'aide au séjour d'un étranger en situation irrégulière», article 622-1, du code CESEDA.

Elle est inculpée pour avoir porté secours au jeune Obaïdullah, afghan de 16 ans et demi. Les démarches administratives entreprises à son initiative pour mettre cet enfant sous protection de l'État n'ont été que très tardivement suivies d'effet. En effet, dès le début de l'année 2009, elle avait saisi la gendarmerie, le parquet, la préfecture, le tribunal d'instance, le Procureur lui-même et ADS (Action pour le développement et la santé au sein du Conseil Général de l'Ariège), pour faire reconnaître la présence de cet enfant et demandé qu'il

soit pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.

Elle a fait tout son devoir de solidarité pour trouver un lieu d'accueil institutionnel au jeune Obaïdullah.

Il faut rappeler que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (article 1 à 20) et le code d'action sociale (article L 112-3 et L 226-2-1) et le code pénal (article 223-3) font obligation de venir en aide à un mineur isolé et égaré.

***Vous pouvez écrire au Procureur de Foix pour faire part de votre désaccord : texte de la lettre et explications complètes sur le site du Réseau Education Sans Frontières :***

<http://www.educationsansfrontieres.org/article20441.html>

#### Sept ans de prison pour tourisme sexuel

Poursuivis pour tourisme sexuel aggravé en Asie avec des prostituées de moins de 15 ans, un contremaître colmarien et un ex-nutritionniste franco-chinois ont été condamnés le 11 mars 2009, à sept ans de prison par le tribunal correctionnel de Colmar, ainsi qu'à une amende de 70.000 euros pour l'un et 50.000 euros pour l'autre.

Entre 2003 et 2007, les deux individus âgés de 51 et 72 ans, avaient monnayé les faveurs de plusieurs dizaines de mineures au Cambodge, qu'ils filmaient pendant leurs ébats. Les faits ne s'étant pas déroulés en France, les deux hommes ne pouvaient être jugés qu'en correctionnelle pour tourisme sexuel, et non aux assises pour viol.

«20 Minutes», 12 mars 2009.

#### Paris : les réfugiés afghans du square Villemin

Le 5 avril dernier, un Afghan était poignardé square Villemin. Après ce drame, le maire de Paris et de nombreux élus avaient demandé que «le gouvernement se saisisse enfin de la situation afin que ces personnes soient prises en charge et hébergées dans des conditions humaines». Depuis, rien n'a changé.

Square Villemin, les histoires sont toutes les mêmes, des gens qui ont fui le pays, des gens qui ne veulent pas mourir, qui ne veulent qu'une chose : vivre.

Mahamod, 17 ans, arrivé il y a deux jours après deux mois de voyage, est ravagé de cicatrices : «En Afghanistan, c'est la guerre tous les jours. Ma boutique

de tapis a explosé, moi avec. Heureusement, je m'en suis sorti, mais pas question de retourner là-bas».

Lui, comme d'autres, a choisi de rester à Paris pour vivre grâce à la manche et aux quelques repas offerts par les associations.

D'autres choisissent de se rendre à Calais : «Si la police m'arrête, si le camion ne m'emmène pas jusqu'à Londres, c'est simple, je recommence», affirme Haomun, 14 ans, venu seul à Paris et qui rêve de partir étudier en Angleterre.

«Metro», 29 avril 2009.

### **On ne traite pas les enfants comme des adultes**

Après l'interpellation de deux enfants de 6 et 10 ans, soupçonnés de vol de vélos à proximité de leur école à Floirac (Gironde), Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, estime que «par principe, on ne traite pas des enfants, comme des adultes», et demande à ce que «toute la lumière soit faite sur la vérité des faits».

La police a agi sur requête d'une mère de famille qui avait déposé plainte pour vol et qui a pensé reconnaître ses vélos - l'un dérobé la veille, l'autre disparu depuis deux ans - aux mains des deux garçonnets, a précisé jeudi à la presse le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP), Albert Doutre.

Deux équipages et six agents de police ont été mobilisés pour emmener au poste de police les garçonnets, la plaignante, les deux enfants et les bicyclettes.

Aïcha Ouachin, la mère de l'aîné, a déclaré avoir été prévenue de l'interpellation de son fils par des enseignants et a affirmé à l'AFP qu'il avait passé «environ 45 minutes» au poste avant son arrivée, quand le DDSP évoque un délai de «5 minutes».

«Les mineurs ont été entendus (respectivement) une heure trente et deux heures et un compte-rendu a été fait à deux substituts du procureur», a précisé Albert Doutre, qui assume de bout en bout cette intervention menée avec tact et discernement.

La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a toutefois demandé au directeur général de la police nationale l'ouverture d'une enquête interne.

Au terme de l'audition, il s'est avéré que le plus jeune des mis en cause avait effectivement «emprunté», selon ses dires, le vélo disparu la veille, alors que «l'enquête se poursuit» pour déterminer à qui appartient le second, a précisé le responsable policier.

«Nouvel Observateur», 22 mai 2009.

## **MONDE – MONDE – MONDE**

### **Grande Bretagne : les grossesses augmentent chez les adolescentes**

Le gouvernement britannique voulait qu'en 2010 le taux de grossesses chez les adolescentes soit réduit de moitié par rapport aux 46,6 pour 1.000 enregistrés en 1998. Malheureusement, le nombre de jeunes filles attendant un enfant a augmenté en 2008 pour la première fois depuis 2002, rapporte le «Times». En Angleterre et au

pays de Galles, 42.918 grossesses ont été dénombrées chez les moins de 18 ans, soit un taux de 41,9 pour 1.000, une hausse de 1 %. Chez les moins de 16 ans, 8.196 cas ont été recensés, le taux passant de 7,8 pour 1.000 en 2006 à 8,3. Publiés quelques semaines après le cas médiatisé d'un enfant dont le père et la mère sont âgés tous les deux de 15 ans, ces chiffres remettent en cause l'efficacité des campagnes d'information et de contraception menées par les autorités.

«Courrier International», 2 mars 2009.

### **Irlande : dans l'enfer des écoles catholiques**

Accablant : le 20 mai après neuf ans d'investigation, la commission Ryan a publié un rapport de 2.500 pages qui détaille les sévices sexuels, les humiliations et le climat de peur subis quotidiennement par les quelque 130.000 enfants tout au long du 20<sup>e</sup> siècle dans des établissements gérés par l'église catholique irlandaise. La société irlandaise a longtemps refusé de regarder en face la cruelle vérité sur les tortures physiques et sexuelles qu'ont vécues tant d'enfants dans plus de cent institutions. Si certaines institutions religieuses, ainsi que l'Etat lui-même, ont fait des excuses publiques, tous continuent de fuir leurs responsabilités et de faire pression sur les victimes jusqu'à menacer celles-ci de payer les frais de procédure si elles continuaient à demander des comptes à l'Etat. N'oublions pas que nombre de ces institutions religieuses impliquées dans la maltraitance continuent aujourd'hui à gérer de nombreuses écoles primaires dans toute l'Irlande, les frères chrétiens (Christian Brothers) pour les garçons et les sœurs de la Miséricorde (Sisters of Mercy) pour les filles. Doit-on mettre cette affaire sous le boisseau en se disant que tout va mieux aujourd'hui ?

D'après Mary Raftery,

«Courrier International» pour «Direct Matin», 28 mai 2009.

### **Italie : Rome ville ouverte**

24 enfants afghans, âgés de 10 à 15 ans et vivant sans parents dans les égoûts de l'une des grandes gares de Rome, ont été découverts par la police.

«Les enfants dormaient sur des cartons dans les égoûts et les sous-sols non utilisés de la gare d'Ostiense, l'une des deux grandes gares de la capitale italienne», a indiqué la police ferroviaire romaine, qui les a trouvés au cours d'une vaste opération de contrôle des sans-abri dans les gares romaines.

Selon le quotidien «La Repubblica» qui montre des images des lieux, l'hypothèse la plus plausible est qu'ils ont traversé l'Iran, la Turquie puis l'Est européen dans des camions avant de traverser clandestinement la mer Adriatique, sur des embarcations pneumatiques ou cachés dans des camions sur des ferries, espérant rejoindre le Royaume-Uni. Selon la branche italienne de l'association caritative «Save the Children», le nombre des mineurs afghans échouant dans les rues de la capitale italienne est en constante augmentation.

D'après «le Monde.fr» du 4 avril 2009.

### **L'Espagne et ses pauvres**

«Le visage de la pauvreté espagnole est celui d'un enfant», titrait déjà, en septembre 2008, le journal

«Público». Le phénomène s'est renforcé. Les principales victimes de ce fléau sont surtout les fils d'immigrés, souligne «El País», ce sont eux qui font doubler le taux de pauvreté, et qui triplent le taux d'extrême pauvreté», explique le journal. De son côté, ABC note que les victimes sont principalement les familles nombreuses et monoparentales. Les aides accordées aux familles ont quasiment doublé en deux ans.

Le journal conservateur s'interroge sur les causes de cette augmentation. La pauvreté s'est accrue de 30 % ces six derniers mois, y compris dans des villes comme Madrid.

Conséquence de cette situation : le nombre d'organisations qui viennent en aide aux enfants du pays ne cesse de croître. La banque Caixa a même créé une association, Caixa Proinfancia, en faveur des enfants espagnols. Selon les chiffres publiés par ABC, «39.321 enfants percevaient cette aide en mars 2008, ils sont 110.534 actuellement».

Avec 1,8 million d'enfants pauvres, soit 24 % de la population infantile du pays, l'Espagne figure dans le peloton de queue de l'Union européenne, avec le Portugal, l'Italie, la Roumanie, la Pologne et la Lituanie.

Un chiffre qui dépasse largement la moyenne européenne, qui s'établit déjà à 16 %. Voilà pourquoi on commence à se mobiliser. «Je ne peux pas mettre un terme à la pauvreté infantile tout seul, aidez-moi à y parvenir», ce sont les mots d'Iker Casillas, le gardien de but de l'équipe d'Espagne de football, qui participe à la campagne de sensibilisation lancée par la banque Caixa.

*D'après «Courrier International», 26 mars 2009.*

### **Des policiers slovaques sont accusés de sévices sur de jeunes Roms**

Le 8 avril, le quotidien slovaque SME a mis en ligne sur son site Internet une vidéo montrant des policiers brutalisant de jeunes Roms dans un commissariat de Kosice (Est de la Slovaquie).

Deux des six victimes sont âgées de 13 ans. Neuf policiers ont été relevés de leurs fonctions, mais Robert Kalinak, le ministre de l'Intérieur slovaque, a refusé de démissionner : selon lui, l'incident relève de «l'erreur individuelle» et ne met pas en cause le système policier.

Le 8 avril marquait la Journée internationale des Roms.

*«Courrier International», 15 avril 2009.*

### **Etats-Unis : Mme Claude a 16 ans**

Tatiana Tye et sa copine Jazmine Finley ont 16 ans. Elles sont accusées d'avoir «tenu leur propre bordel», selon les termes du porte parole de la police de Phoenix, Arizona, Andy Hill.

Par ailleurs, elles sont accusées d'avoir recruté sur le campus de leur lycée des copines âgées de 14 à 17 ans, pour les prostituer dans un appartement loué par leurs soins. Bien qu'elles soient mineures, elles vont être jugées par un tribunal pour adultes.

*D'après «CNN», le 27 février 2009.*

### **Etats-Unis : un perroquet vaut deux enfants**

Paul et Brandy Romero avaient mis en vente leur perroquet pour 1.500 \$.

Donna Greenwell qui avait la charge de 3 enfants qui lui avaient été confiés pendant la procédure de séparation de

leurs parents, n'avait pas beaucoup d'argent, mais voulait «l'adorable» volatile.

Arguant que la charge de ces 3 enfants était trop lourde pour elle et que par ailleurs les Romero seraient d'accord pour échanger le perroquet contre les enfants, Mme. Greenwell estimait la transaction à deux mille dollars. Finalement tous se sont mis d'accord pour l'oiseau plus 175 \$ contre les deux enfants âgés de 4 et 5 ans.

Sur dénonciation anonyme ils ont tous été arrêtés le 27 février. Cela se passait en Louisiane.

*D'après «CNN», 27 février 2009.*

### **Etats Unis : un enfant sur 50 est sans abri aujourd'hui**

42% des enfants sans abri ont moins de 6 ans, selon une étude faite en 2005-2006 par le National Center on Family Homelessness. D'après sa présidente, Ellen Bassuk, ces chiffres ne peuvent qu'augmenter avec les expulsions actuelles.

Les Etats les plus touchés sont : le Texas, la Géorgie, le Nouveau Mexique et la Louisiane et ce sont les afro américains et les «natives» (indiens) les plus nombreux en proportion.

Un enfant sur sept, sans domicile fixe, a une santé précaire avec des problèmes comme de l'asthme. Plus d'un million d'entre eux ne vont pas finir leur scolarité».

*D'après «CNN», 10 mars 2009.*

### **Etats Unis : pots de vin**

Mark Ciavarella, 58 ans, et Michael Cohahan, 56 ans, tous deux juges en Pennsylvanie, ont touché plus de 2,6 millions de dollars (2 millions d'euros) de pots-de-vin pour condamner injustement des centaines d'adolescents à exécuter des peines dans des camps disciplinaires privés.

En décembre 2002, les deux juges du comté de Luzerne en Pennsylvanie, demandent et obtiennent la fermeture du centre de détention juvénile de leur comté, au motif qu'il était trop vétuste. A partir de 2003, lorsqu'un jeune est condamné, il est envoyé dans un centre de détention privé, PA Childcare ou Western PA Childcare, qui reçoit en échange des fonds de la part du comté de Luzerne pour couvrir les frais d'incarcération. En échange, les deux juges reçoivent des fonds qu'ils ont placés dans une société, en Floride.

Il n'y a plus qu'à lancer le système. Au total, quelque 5.000 jeunes de 13 à 18 ans ont été jugés coupables entre 2003 et 2006 dans cette ancienne région minière pauvre à majorité blanche. Par exemple, une adolescente a été envoyée pendant trois mois dans un camp de redressement pour avoir fait une fausse page sur Myspace moquant le principal adjoint de son collègue.

En reconnaissant leur culpabilité, les deux juges, qui ont été suspendus mais laissés en liberté, risquent un minimum de sept ans de prison. Ils peuvent être condamnés à une peine supérieure, allant jusqu'à vingt-cinq ans de détention. Leur jugement ne devrait pas intervenir avant plusieurs mois.

*D'après «Le Monde», 18 février 2009.*

### **Mexique : pas de pitié pour les saisonniers**

Chaque année, 200.000 saisonniers habitant dans l'Etat de Guerrero, au sud du Mexique, se rendent dans les

champs du nord en novembre, pour ne revenir que l'été suivant. Ce sont des migrants, environ 20.000 d'entre eux sont des Indiens, extrêmement vulnérables, pauvres, marginalisés, analphabètes et ne parlant pas l'espagnol. 46% de ces travailleurs sont âgés de moins de 15 ans. Ce travail coûte la vie à de nombreuses personnes. Les maladies chroniques dégénératives dues aux pesticides sont la première cause de mortalité chez ces populations. La principale inquiétude concerne le travail des enfants, qui voient leurs droits les plus élémentaires bafoués. Beaucoup d'entre eux souffrent de séquelles irréversibles ou meurent dans les champs, souvent par accident. Une vingtaine d'associations ont publié un communiqué de presse, début mars, pour «exiger la fin de l'ethnocide contre les enfants». «Aucune institution ne veille au respect des droits des enfants indiens migrants. Chaque année, les cas de violations graves des droits de l'homme, avec des morts violentes de petits garçons et de petites filles travaillant ou jouant sur les exploitations agricoles se multiplient, et sans indemnisation pour les parents», dénonce le communiqué.

*D'après Ignacio Alvarado Alvarez, «Courrier International», n°960, 26 au 31 mars 2009.*

### **Algérie : le phénomène de la pédophilie ne cesse de prendre de l'ampleur**

Il y aurait plus de 1.000 victimes par an, «en réalité beaucoup plus, certainement 3 à 4 fois plus de ce qui est rendu public», commente le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem), le professeur Khiati.

Pour ce spécialiste des enquêtes sur la violence à l'égard des enfants, «les parents transgressent les tabous et déclarent ces violences qui étaient auparavant cachées». Pour lui, «les chiffres donnés aujourd'hui restent en deçà de la réalité».

Les abus sexuels intrafamiliaux sont aussi plus fréquents au moment de la puberté, celui le plus souvent rencontré est l'inceste, qui conduit à des conséquences encore plus fâcheuses sur le plan psychologique. «L'inceste reste un tabou jalousement gardé, il n'y a que les adolescentes (ou les adolescents) qui le révèlent quand elles (ils) quittent la maison», selon le Pr Khiati.

*D'après El Watan, repris par «Courrier International», 16 mars 2009.*

### **Iran : limites juridiques à l'exécution de mineurs ?**

Un projet de loi visant à mieux encadrer les peines appliquées aux délinquants mineurs, et notamment les cas de condamnations à mort, a été rédigé en Iran. Un porte parole du pouvoir judiciaire Iranien, Ali Reza Jamshidi, a déclaré à la presse en février 2009 que les mineurs ayant commis un crime ne seraient pas pendus «s'ils ne comprennent pas la nature de leur crime (...)». Le nouveau projet de loi a été approuvé par l'organe parlementaire de la Commission judiciaire Iranienne. Il répartit les mineurs en trois sous-catégories. Selon M. Jamshidi, les mineurs âgés de 15 à 18 ans recevraient une peine allant de 2 à 5 ans d'emprisonnement dans un établissement spécialisé, les mineurs âgés de 12 à 15 ans risqueraient de trois mois à un an dans ce type d'établissements, ou d'être envoyés dans un

établissement «d'enseignement» pour y recevoir un traitement médical et psychologique, ou d'être séparés de leur famille pour être placé chez des tuteurs d'accueils. Enfin les mineurs âgés de 7 à 12 risqueraient la même peine que ceux âgés de 12 à 15 ans, sans les peines d'emprisonnement.

*«Courrier International», 23 mars 2009.*

### **Des livres pour aider les enfants de Gaza**

L'institut Tamer fête ses vingt ans d'existence, cette organisation palestinienne réalise un travail tenace de promotion de la lecture auprès des enfants. Il traduit des livres étrangers pour enfants, publie des auteurs palestiniens et organise diverses activités autour de la lecture. Il alimente également les bibliothèques en littérature pour la jeunesse et forme les bibliothécaires et les parents. Un effort aujourd'hui récompensé par le prix Alma de littérature pour la jeunesse. Ce prix a été créé par le gouvernement suédois en 2002. En termes de gratification financière, c'est le second prix littéraire au monde, après le Nobel de littérature. L'institut ne sait pas encore l'usage qu'il fera des 5 millions de couronnes [450.000 euros] du prix.

Chaque année, une campagne nationale de promotion de la lecture est organisée, dont le point d'orgue est la Semaine nationale de la lecture. L'année dernière, l'événement a touché 52.000 enfants dans les camps de réfugiés ou les villages reculés.

L'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) finance un projet de coopération entre l'institut Tamer et une organisation chrétienne suédoise d'aide au développement, Diakonia, qui a été lancée en 1995. Parmi leurs dernières actions à Gaza, Diakonia et l'institut Tamer ont distribué des sacs à dos remplis de livres, de cahiers et de stylos. «Ici, les livres pour enfants sont beaucoup plus que des livres pour enfants. Ils contribuent à atténuer le traumatisme de la guerre. Les expériences positives, les jeux et les histoires les aident à gérer le stress», explique Christoffer Sjöholm, directeur régional de Diakonia au Moyen-Orient.

*«Courrier International», 6 avril 2009.*

### **Inde : le sex ratio filles-garçons toujours en déclin**

Selon l'Unicef, 5 millions de filles manqueraient chaque année en Inde. La chute du sex-ratio en Inde pose le problème des infanticides ou foeticides de filles dans la société indienne. Une enquête conduite dans les zones rurales de l'Etat du Tamil Nadu (Inde du Sud) révèle que beaucoup de filles sont éliminées, car elles sont considérées comme une charge pour la famille, alors que, dans les milieux pauvres, les garçons sont une aide pour subvenir aux besoins de la famille.

*«Times of India», janvier 2009.*

### **Afghanistan : droits des filles**

«Le gouvernement afghan n'a pas réussi à protéger efficacement les droits des femmes en dépit des garanties constitutionnelles.» exprime Navi Pillay, le haut commissaire aux droits humains des Nations unies.

«La sécurité est quelque chose d'essentiel», précise Suraya Pakzad, fondatrice de Voice of Women

Organization, ONG dont l'objet est de promouvoir l'éducation et la reconnaissance des droits des femmes et des filles en situation de risque en Afghanistan.

«Les viols d'enfants ont augmenté de façon alarmante, particulièrement ceux de 9, 8, 7 ans, voire moins», précise en substance Wazhma Frogh, directeur de Global Rights Afghanistan.

Suraya Pakzad, qui a été mariée à 14 ans et qui a 6 enfants, rapporte que des filles de 10 ans sont sous la coupe de maris qui ont parfois plus de quarante ans qu'elles.

Et bien sûr, les talibans, dans leur interprétation de la Charia, interdisent l'école aux filles.

*D'après «CNN», 6 mars 2009.*

### **Afghanistan : Swat, la vallée de l'horreur**

Le 16 février, les autorités pakistanaises ont signé un accord avec les talibans. Depuis, ils font appliquer la charia, et les femmes sont leurs premières cibles.

La destruction de plus de 180 écoles dans la vallée laisse des milliers d'enseignantes sans revenus et 80.000 filles sans accès à l'éducation. Mais ce qui est en jeu ici, ce ne sont pas seulement l'instruction et les moyens d'existence des femmes, aujourd'hui, les jeunes filles ne peuvent plus sortir de chez elles sans être accompagnées d'un homme de leur famille. Les talibans de la vallée de Swat ont annoncé que les familles ayant des filles en âge de se marier devaient les déclarer dans les mosquées pour qu'elles épousent un des leurs, faute de quoi, elles seraient mariées de force, autrement dit violées.

Le triste sort de Bakht Zeba, ancienne conseillère régionale du district de Swat, aurait pourtant dû alerter ceux qui sont censés veiller sur la sécurité des vies et des biens. Les critiques de cette femme de 45 ans à l'encontre des talibans ont déchaîné le courroux de ces derniers : le 26 novembre dernier, ils l'ont traînée hors de chez elle et abattue d'une balle dans la tête après l'avoir sauvagement fouettée.

*«Courrier International», 17 mars 2009.*

### **Népal : trafic d'enfants**

Des enfants népalais auraient été adoptés illégalement par des familles espagnoles. Leurs parents, dont certains cherchent à les récupérer, auraient été manipulés, dénonce le quotidien El País.

Selon une étude réalisée en 2008 par l'Unicef et l'ONG suisse Terre des hommes, le manque de contrôle a favorisé la vente, l'enlèvement et le trafic d'enfants, ainsi que la développement d'une industrie fondée sur l'attrait du gain plutôt que sur le bien-être des mineurs. Les parents adoptifs paient jusqu'à 25.000 dollars par enfant et souvent profitent de la situation. En réalité, des gens pauvres des campagnes amènent leurs enfants dans un pensionnat de Katmandou, signent une lettre sans en comprendre le contenu et les enfants sont finalement donnés en adoption à des étrangers. C'est en Espagne qu'ont été adoptés le plus d'enfants népalais depuis l'an 2000 (681 sur 2314).

Même si ces mineurs népalais qui vivent en Espagne ne sont pas orphelins au sens strict du terme, les experts estiment qu'il y a peu de chance qu'ils retournent dans leur pays. Pour le délégué de TDH, «à partir du moment où l'adoption est déclarée, ils sont considérés comme des

citoyens espagnols». Pourtant nombreux sont ceux dont les parents sont toujours en vie et sont arrivés là frauduleusement ou sous la contrainte.

*«Courrier International» pour «Direct Matin», 10 mars 2009.*

## **Agenda**

### **LIVRES**

#### **«PETITS GRANDS DROITS POUR MON ENFANT»**

*de Giovanna Zecchinato-Inal et Fathy Bourayou - Ed L'Initiale - 20 p.*

Petit livre illustré pour petits enfants : une maman promet à son enfant une famille, des câlins, mes soins, l'instruction... la paix, avec l'espoir qu'un jour il puisse contribuer à rendre ces droits accessibles à tous.

#### **«LES MATINS DE JENINE»**

*de Suzan Albulhawa, roman traduit de l'Américain - Ed. Pocket - 424 p.*

L'auteur s'est appuyé sur l'histoire de sa famille palestinienne, sur ses fréquents séjours en Cisjordanie et à Gaza et sur l'histoire d'un enfant palestinien élevé par la famille juive qui l'a trouvé dans la maison où elle s'est installée.

#### **«PETITE MARCHANDE D'ALLUMETTES A KABOUL»**

*De Diana Mohamadi, avec la collaboration de Marie Bourreau - Michel Lafon - 234 p*

Une jeune fille afghane de 13 ans parle du quotidien d'une jeune fille qui vit à Kaboul, de sa vie comme elle est.

#### **«UNE ENFANCE INTOUCHABLE»**

*De Balwant Singh et Philippe Godard - Amnesty International, Syros - 112 pages, 7,50 euros*

Ce livre documentaire, fondé sur le témoignage exceptionnel de Balwant Singh, un intouchable qui a pu intégrer la haute administration indienne, donne à voir et comprendre une réalité complexe de l'Inde contemporaine.

### **FILMS**

#### **«WELCOME»,**

**de Philippe Lioret, drame français, durée 1 h 50**

Pour impressionner et reconquérir sa femme, Simon, maître nageur à la piscine de Calais, prend le risque d'aider en secret un jeune réfugié kurde de 17 ans qui veut traverser la Manche à la nage.

Depuis longtemps, Philippe Lioret avait l'idée de faire un film sur les personnes qui, fuyant leurs pays d'origine



pour rejoindre l'Angleterre, se retrouvaient coincées à Calais.

#### «L'ENFANT-CHEVAL»

**de Samira Makhmalbaf, drame iranien, durée 1 h 42**

Dans un village d'Afghanistan, deux garçons, le maître, handicapé physique mais riche et Giuah, handicapé mental mais pauvre, ne peuvent vivre l'un sans l'autre. Giuah, pour un salaire d'un dollar par jour porte sur son dos le maître qui a perdu l'usage de ses jambes. Ce travail fatigant et humiliant l'est d'autant plus que le jeune maître est cruel. Cependant, tous deux réalisent qu'ils ne peuvent affronter la vie qu'ensemble. La faiblesse de l'un étant la force de l'autre.

#### «L'ENFANT DE KABOUL»

**de Barmak Akram, drame afghan et français, durée 1 h 34**

Kaboul, Afghanistan. Khaled, un chauffeur de taxi, découvre dans son véhicule un bébé abandonné par une femme voilée. Comment la retrouver ? Comment se débarrasser de cet encombrant colis ? Et s'il gardait le petit garçon, lui qui n'a que des filles ?

Un voyage mouvementé, picaresque et souvent drôle, dans une ville à 1800 m d'altitude, sous le soleil éblouissant de l'été.

#### «LES ENFANTS INVISIBLES»

**de Mehdi Charef, Emir Kusturica, Spike Lee, Katia Lund, Jordan et Ridley Scott, Stefano Veneruso, John Woo. Sept courts-métrages franco-italiens, durée 2 h 07.**

Les réalisateurs de ce film collectif sur l'enfance bafouée ont eu la bonne idée d'adopter le point de vue de leurs jeunes protagonistes, d'épouser leurs regards assoiffés de vie, plein de candeur, d'inconscience ou d'émerveillement, même face à l'adversité. Ils ont filmé des enfants soldats en Afrique, des enfants gitans dans les Balkans, une enfant sidéenne à Brooklyn, des enfants des favelas de Sao Paulo, des enfants dans la guerre, des petits voleurs à Naples, des enfants pauvres en Chine...

## TELEVISION

### TV5MONDE LANCE UNE WEB TV POUR ENFANTS

La chaîne francophone TV5Monde lance le 23 juin 2009 une Web TV (télévision sur le web) dédiée à la jeunesse. Baptisée Tivi5Monde Plus, cette chaîne gratuite, qui s'adresse aux enfants francophones âgés de 3 à 12 ans, sera accessible à l'adresse [www.tivi5mondeplus.com](http://www.tivi5mondeplus.com) en Europe non francophone, en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans le monde arabe.

Selon TV5Monde, cette web TV "permettra aux familles francophones, mais aussi à tous les publics francophiles désireux d'initier leurs enfants à la pratique du français", d'accéder à des programmes jeunesse "de qualité", "dans un environnement sécurisé" et "sans aucune contrainte de fuseaux horaires".

Cette chaîne proposera des dessins animés, des divertissements, des programmes éducatifs et de

l'information fournis par les chaînes partenaires de TV5Monde (France Télévisions, Radio-Canada, RTBF, Télé-Québec et la TSR), ainsi que des exclusivités non diffusées sur TV5Monde.

«AFP», 3 juin 2009.

## INTERNET

### «QUEL FUTUR POUR LES JEUNES DELINQUANTS»

Ce groupe s'est constitué début décembre 2008, dans un esprit d'initiative citoyenne et en s'inspirant de la pétition «Pas de zéro de conduite». C'est un mouvement intéressant, lancé par des professionnels issus des divers champs concernés par l'avenir réservé aux enfants et adolescents délinquants (juges des enfants, assesseurs des tribunaux pour enfants, avocats, pédopsychiatres, professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du secteur associatif habilité, du Conseil général du Nord et d'enseignants).

<http://quelfuturpourlesjeunesdelinquants.fr/>

## DOCUMENTATION

### «ENFANTS MARTYRS»

Chaque année, 19.000 enfants subissent des mauvais traitements en France. Trois meurent chaque semaine. Dans neuf cas sur dix, ces maltraitances sont infligées par des membres de la famille. Il s'agit d'un phénomène social auquel chacun risque d'être confronté un jour, comme Gaël, martyrisé par son père pendant près de deux ans.

Dès le plus jeune âge, des bébés arrivent aux urgences de l'hôpital Necker. Certains sont victimes de chutes inexplicables, d'autres couverts de bleus et d'hématomes. A chaque cas suspect, les médecins sont tenus de faire un signalement à la justice et, quand les parents sont soupçonnés, c'est la brigade des mineurs qui intervient.

Diffusion sur France 3 :

«Enfants martyrs», documentaire de 1h50, daté de 2

## la lettre

### DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international  
Commission enfants  
76, boulevard de la Villette  
75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65  
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi  
Fax : 01 53 38 55 00  
E-mail : [comenfants@amnesty.fr](mailto:comenfants@amnesty.fr)  
<http://www.amnesty.fr/enfants>

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.